

Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Contre la suppression du stationnement dans la rue de Saint-Jean».

Rapport de M. Rémy Burri.

La pétition P-194 a été renvoyée à la commission des pétitions par le Conseil municipal en date du 14 mai 2007.

La commission des pétitions s'est réunie à trois reprises, soit les 1^{er} septembre, 13 et 27 octobre 2008, sous la présidence de M. Jean-Charles Lathion, pour étudier cet objet.

Le rapporteur tient à remercier M^{me} Lucie Marchon et M^{me} Tamara Saggini pour l'excellente qualité de leurs notes de séances.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 1^{er} septembre 2008

Audition de M. Maurice Lavergnat, président de l'Association Délices Intérêts, accompagné de M. Jacques Pilard, vice-président, et de M^{me} Véronique Broccard, membre du comité, tous trois pétitionnaires

M. Lavergnat présente brièvement l'Association Délices Intérêts. Elle a été créée le 22 mars 2005 pour faire opposition au projet de zone 30 km/h du quartier des Délices. L'association compte 138 membres, principalement habitants du quartier (98%). Les buts de l'association sont de maintenir et de défendre la qualité de vie et la convivialité du quartier. Si la rue de Saint-Jean ne la concerne pas directement, elle touche cependant au potentiel de stationnement de la zone du macaron J. M. Lavergnat fait savoir que le parking des Tilleuls est complet depuis plusieurs années et il pense que, si comme l'affirment les services de la Ville de nouvelles places avaient été créées, ce problème ne serait pas récurrent. Si des aménagements de mise en zone 30 km/h nuisent à la qualité de vie, c'est que se déplacer plus facilement et stationner plus rapidement évite de tourner en rond en vue de trouver une hypothétique place de parc, évitant ainsi une pollution tant atmosphérique que sonore supplémentaire et diminue la consommation de carburant. M. Lavergnat rappelle que le peuple a souhaité la mise en zone 30 km/h, par votation, pour autant qu'elle ne conduise pas à la suppression de places de

stationnement. L'association n'est pas «pro-bagnoles», mais elle entend faire respecter les lois. L'association a fait recours contre le projet de la zone 30 km/h des Délices, recours gagné par jugement du 8 janvier 2008, qui a condamné la Ville et l'Etat de Genève. A l'heure actuelle, un nouveau projet est en cours auquel l'association participe, projet qui inclura la modération de vitesse à 30 km/h dans la rue des Délices, sur la demande des pétitionnaires. Ce projet n'est pas lié avec la pétition pour Saint-Jean. Les pétitionnaires demandent de faire respecter la législation, notamment l'ordonnance fédérale sur les zones 30 km/h et de rencontre, renforcée par le Grand Conseil le 19 septembre 2007 (PL 9755, article 4, alinéa 7): «Lors de la création d'une zone 30 km/h ou d'une zone de rencontre, le nombre total de places de stationnement dans le périmètre concerné ne doit pas diminuer. Si cette condition ne peut être réalisée, un nombre au moins égal de places de stationnement est créé à proximité immédiate de la zone.»

M. Lavergnat rappelle à la commission que, en matière de stationnement, il n'existe qu'un inventaire global sur l'ensemble de la ville de Genève, donnant les évaluations relatives sur les suppressions. Pour le quartier des Délices, ils ont eux-mêmes inventorié le stationnement, en juin 2007, avec exactitude: il se monte à 637 places, ce qui leur a permis de dénombrer 47 places qu'aurait supprimé le projet. L'association espère que cette pétition retiendra l'attention de la commission, qui tiendra compte des doléances et des inquiétudes des pétitionnaires sur l'impact de ce projet et, comme le Grand Conseil en a montré l'exemple, contribuera à mettre fin à ce problème récurrent de la suppression de stationnement.

M^{me} Broccard remarque qu'il ne reste, actuellement, qu'une ou deux places au parking des Tilleuls. M. Pilard ajoute que les projets de Saint-Jean et des Délices sont associés par le macaron J et que la mise en place du 30 km/h a été faite par fractionnement, ce qui a conduit à des projets complètement incohérents. Il pense que supprimer ces 47 places sans étude d'impact, alors que le quartier vient de subir la rue de Saint-Jean par transfert, n'est pas très heureux.

M^{me} Broccard note que les différentes pétitions contre la suppression des places de parc ont récolté 800 et 1200 signatures et elle pense que les autorités devraient être sensibles aux désirs des gens.

A la question d'un commissaire, M. Lavergnat répond que la pétition a été envoyée au Grand Conseil et il ajoute que, jusqu'à présent, toutes leurs pétitions ont été classées, bien qu'ils aient gagné au tribunal et qu'il y ait une prise de conscience. Il a trouvé que c'était un travail énorme de se battre contre les projets d'un ancien magistrat: à force, ils se sont rendu compte que tous les projets étaient pilotés par la Maison de quartier de Saint-Jean, où il s'est personnellement fait traiter de «facho» par un ancien conseiller municipal.

M. Lavergnat explique, à un commissaire étonné de voir qu'une association d'un quartier s'occupe du stationnement d'un autre quartier, qu'ils ont tou-

jours été confrontés au même problème, l'accès à la Maison de quartier de Saint-Jean était en quelque sorte bloqué. Il précise que toute modification a un impact énorme sur le stationnement, même dans les quartiers avoisinants, que les pétitionnaires viennent essentiellement de Saint-Jean et des Délices. Les pétitionnaires sont au courant de l'accord concernant le parking du Tilleul, qui prévoit la suppression équivalente de places en surface et qui n'a toujours pas été réalisé. Ils rétorquent que l'étude du parking du Tilleul a été faite il y a bien longtemps et que, aujourd'hui, la réalité a bien changé. Ils remarquent que les conditions de circulation et les flux ne sont plus les mêmes aujourd'hui.

M. Pilard répond à un commissaire que le recours a été gagné, car le juge a estimé que le projet était saucissonné, qu'il n'y avait pas de vision d'ensemble, ni de cohérence globale. Un commissaire relève qu'il y a effectivement une volonté très claire de diminuer le nombre de voitures en ville, en dépit de la Constitution fédérale, qui demande la parité entre les voitures et les autres moyens de transport en ville. M. Pilard se permet de remarquer que, si les buts sont de diminuer la pollution et le bruit en ville, on assiste actuellement à une explosion des échappements libres et personne ne semble s'en préoccuper. Il ajoute que la deuxième source de bruit dont les citoyens se plaignent est la Voirie et il pense que les véhicules des TPG devraient être entièrement électriques.

Après le départ des pétitionnaires, le président met aux voix les auditions de MM. Pagani et Prina, sur proposition d'un commissaire.

Séance du 13 octobre 2008

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement, accompagné de M^{me} Marie-Hélène Giraud, cheffe du Service d'aménagement urbain et de la mobilité, et de M. François Borinica, du Service d'aménagement urbain et de la mobilité

M. Pagani rappelle que cette zone a été mise en place depuis un an. Selon lui, les experts ont pu établir trois constats au sujet des effets de la zone:

1. les accidents graves, entraînant l'hospitalisation ou la mort, étaient au nombre de trois et ce nombre se réduit aujourd'hui à zéro;
2. une grande diminution du bruit;
3. la vitesse n'est pas respectée, la moyenne est aux alentours de 45 km/h.

Il y a un aménagement prévu, une surélévation et un contrôle de limite. La pose de coussins berlinois n'est pas possible, car les TPG utilisent cet axe. Il ajoute que le parking des Tilleuls contient encore environ 15 places disponibles. Pour les auditionnés, la pétition peut être classée, car la zone 30 km/h a été mise en route et les places des parkings n'ont pas diminué.

Selon M. François Bornica, le bilan qui constate moins de places de parc est erroné et excessif. Le projet impliquera la suppression de cinq places de stationnement. En mars 2007, le projet déposé, autorisé en 2008, propose l'élargissement des trottoirs, ce qui est complémentaire à la zone 30 km/h car cela amènera les véhicules à respecter la vitesse sans porter préjudice aux TPG.

Aux questions d'un commissaire, M. Bornica répond qu'il travaille sur une seconde version du projet, suite au recours contre l'autorisation de construire, aménagement en modération pour mise en zone 30 km/h dans le quartier des Délices. Il rappelle que, lors de la construction du parking des Tilleuls, il était prévu une suppression de 320 places en surface, seulement 120 ont été supprimées, il restait un solde de 200 places qui devaient être supprimées, la zone 30 km/h de Saint-Jean a engendré la suppression de 25 places, donc il en reste 175. Selon M. Pagani, ce principe est inscrit dans les droits de superficie du parking des Tilleuls.

M. Bornica précise que la création de zones 30 km/h n'implique pas toujours la diminution du nombre des places de parking. Certains quartiers le demandent, d'autres pas, il n'y a pas de volonté de supprimer des places.

A l'interrogation d'un commissaire sur les allusions des pétitionnaires concernant un manque de possibilité de dialogue avec le Forum de Saint-Jean et la remise en question de l'objectivité du forum, M. Bornica répond qu'il y a un très bon relais entre les habitants et le Forum de Saint-Jean, des groupes de travail ont été constitués et cela semble fonctionner. Il ajoute qu'il existe 2392 places de parc en souterrain dans la ville et, depuis 1990, le bilan de la création de places est positif. M. Bornica déclare qu'il n'existe pas d'accord ni de loi qui définit que, lors de la suppression en surface de places de parc, il faut les recréer en sous-sol. Cela se traite cas par cas.

Séance du 27 octobre 2008

Discussion et vote

Un commissaire socialiste déclare que, pour toutes les raisons évoquées durant les auditions, et pour les raisons citées par le magistrat, son parti demande le classement de la pétition.

Un commissaire des Verts approuve cette position au nom de son groupe.

Le président fait voter le classement de la pétition, il est accepté par 8 oui (3 Ve, 3 S, 2 AGT) contre 6 non (2 DC, 1 L, 1 R, 2 UDC).

Annexe mentionnée

R 10.05.07

Association Délices Intérêts
Pa. Maurice Lavernat
Président
F-Amiel 1
1203 Genève

Ville de Genève
Secrétariat du Conseil municipal

Rue de la Croix-Rouge 4
1204 GENEVE

Genève, le 8 mai 2007

<p align="center">Pétition contre la suppression du stationnement dans la rue de Saint-Jean</p>
--

**Au Grand Conseil de la République et Canton de Genève
Au Conseil municipal de la Ville de Genève**

Au nom de l'Association Délices Intérêts, nous avons l'honneur de vous remettre cette pétition pour les raisons suivantes :

Le 16 avril 2007, une requête en autorisation de construire a été mise en consultation publique suite à une demande de la Ville de Genève relative à un projet d'aménagement de la rue de Saint-Jean, projet qui prévoit une nouvelle suppression d'une vingtaine de places de stationnement.

Nous constatons qu'un grand nombre de places ont déjà été supprimées dans le cadre de l'aménagement « zone 30km/h Saint-Jean » et qu'après, les autorités continuent à en supprimer d'autres par divers aménagements dans le quartier et que ces procédés démontrent une manière sournoise de la part de nos autorités tant municipales que cantonales de porter volontairement atteinte au potentiel de stationnement

Par la présente pétition, nous contestons cette nouvelle suppression de stationnement qui ne sera pas sans conséquence sur le quartier des Délices et au regard des problèmes déjà existants au sein de ce quartier.

Nous tenons à vous rappeler que ce projet porte une nouvelle fois atteinte au potentiel de stationnement du périmètre de la zone « macaron J » dont notre quartier fait partie intégrante et que ces nouvelles suppressions ne seront pas sans impact alors que notre quartier manque déjà cruellement de places de stationnement.

Dans le cadre de l'affaire de notre quartier et avec le concours de l'office cantonal de la mobilité, la démonstration et le constat a été fait qu'avec la stricte application de l'ordonnance fédérale sur les zones 30 et la volonté de répondre aux besoins des habitants, il était possible de créer plus de place de stationnement que le projet pouvait en supprimer.

Il reste très inquiétant de voir à nouveau cette évolution défavorable du stationnement alors que les articles 160 A et B de la Constitution genevoise nous garantit précisément le libre choix du mode de transport ainsi qu'une organisation du stationnement répondant à nos besoins.

Ce nouveau projet viole une fois de plus la Constitution genevoise ne cherchant pas ainsi à répondre aux besoins réels de la population exprimés entre autre par la récente pétition de 14'000 signature mais de répondre à la volonté d'une politique anti-constitutionnelle d'un petit nombre d'extrémistes, loin de représenter l'expression des habitants.

Par les faits exposés, les signataires représentants de l'Association Délices Intérêts, invitent les autorités compétentes à bien vouloir :

1. Empêcher la réalisation du projet d'aménagement de la rue de Saint-Jean tel qu'il est prévu
2. de prendre les mesures nécessaires pour éviter toute diminution des places de stationnement dans cette rue
3. De faire respecter la Constitution genevoise par l'application de l'article 160 A et B
4. De mettre un terme à cette politique du stationnement anti-démocratique et anti-constitutionnelle.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à cette pétition, les signataires ci-dessous restent à votre disposition et à celle des personnes que vous désignerez pour étudier cette pétition.

Maurice Lavergnat
Président



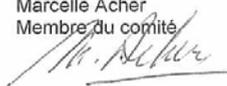
Jacques Pijard
Vice Président



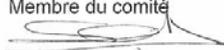
Renée Arter
Membre du comité



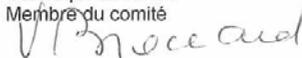
Marcelle Acher
Membre du comité



Ursula Salvisberg
Membre du comité



Véronique Broccard
Membre du comité



Jacqueline Meng
Ave Gallatin 12
1203 Genève
Membre d'honneur



Michel Ducimetière
Membre du comité

